

Compte rendu du Conseil municipal du 24 Octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 24 octobre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, maire de Renac. La séance a été publique.

Date de convocation : le 17 octobre 2017.

Présents : M. Patrick **BAUDY**, M. André **FEVRIER**, M. Claude **MEHAT**, Mme Soizic **STROUBLE**, M. Joël **ROBERT**, Mme Anne **PATAULT**, Mme Elodie **PROVOST**, M. Matthieu **CHEVAL**, M. Ludovic **BARBIER**, M. Damien **GUILLAS**

Absents excusés : Mme Céline **CHARPILLAT**, Mme Stéphanie **PARIS**, M. Jean-Pierre **ROGER**.

Pouvoirs : Mme Céline **CHARPILLAT** à Mme Elodie **PROVOST**
Mme Stéphanie **PARIS** à Mme Anne **PATAULT**
M. Jean-Pierre **ROGER** à M. Claude **MEHAT**

Secrétaire de séance : Mme Elodie **PROVOST**

D2017-072 : Evolution des statuts communautaires – Transformation en communauté d'agglomération.

La présente délibération a pour objet d'approuver la modification des statuts communautaires portant sur la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2018 ainsi que la dénomination Redon Agglomération ;

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ D'accepter la transformation de la Communauté de Communes du Pays de Redon en communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2018 ;
- ✓ De dénommer la Communauté d'Agglomération « Redon Agglomération » ;
- ✓ D'adopter les nouveaux statuts communautaires annexés à la présente délibération ;

D2017-073 : Vote de la taxe d'aménagement applicable au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le taux de la taxe d'aménagement applicable en 2017 est de 1.50 % sur l'ensemble du territoire de la commune.

En raison des incertitudes concernant les perspectives financières de la commune (baisse des dotations de l'Etat, compensation de l'Etat avec la suppression de la taxe d'habitation...), il y a peut être lieu de revoir à la hausse le taux de la taxe d'aménagement.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de reporter le vote de la taxe d'aménagement au Conseil municipal du mois de novembre prochain afin de prendre sa décision à partir de simulations.

D2017-074 : Tarif de l'encart publicitaire dans la Gazette Renacoise

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir le tarif de l'encart publicitaire dans la Gazette Renacoise à 40 euros pour les éditions de janvier et juillet 2018.

D2017-075 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne M. Claude **MEHAT** membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.